

Des voix: Bravo!

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, cet amendement est rendu nécessaire par le fait que le ministre est absente aujourd'hui, qu'elle n'a fait qu'une brève intervention, et qu'elle a été absente pendant la plus grande partie du débat. C'est pourquoi je pense qu'elle ne comprend pas le problème en cause.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler à la Chambre, étant donné les remarques du député, que le ministre en question s'est fait remplacer cet après-midi par le ministre qui se trouve à ma gauche. Il y a donc bien aujourd'hui à la Chambre un ministre pour répondre à nos questions.

M. Wenman: Je remercie le député de cette précision et je suis sensible au fait que le whip du parti d'en face a vraiment fait tout son possible pour s'assurer que ses ministres soient bien «couverts». Malheureusement, ce sont les ministres eux-mêmes qui sont responsables des décisions finales en matière de politique. La question réelle en cause dans cet amendement est une question de temps. Il faut prévoir du temps pour l'étude de ce bill et de l'amendement. Celui-ci donnera au ministre le temps d'étudier le bill et l'amendement et lui permettra de bien comprendre la question. Le ministre n'a pas participé aux audiences du comité et elle n'a fait qu'une brève intervention dans le cadre du débat à la Chambre. Elle a certainement lu une partie des discours mais je crois, toutefois, que sa présence ici est importante. Comme elle a été absente pendant la plus grande partie du débat, qu'elle n'a fait qu'une intervention limitée et qu'elle n'a pas participé aux audiences du comité, l'amendement devrait être adopté afin de lui donner la possibilité d'entendre des représentants du secteur de la radiodiffusion. Je demanderais au ministre présent de présenter des instances au ministre concerné pour voir si elle a parfaitement saisi le problème et si elle s'en occupe. Lorsqu'elle l'aura fait, je suis certain qu'elle ne verra aucun mal à nous laisser plus de temps pour étudier cette question.

D'après bien des conclusions qui ressortent des exposés des députés des deux côtés de la Chambre, le principal problème n'a pas été suffisamment expliqué ou compris. On ne semble pas comprendre qu'il s'agit d'un problème régional. J'espère que le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son cabinet en visite en Colombie-Britannique prendront le temps de visiter les studios de production de Canawest, à Vancouver, et peut-être ceux de KVOS-TV, afin de se rendre compte de la situation de première main. Si non, je suis sûr qu'à leur retour, ils se verront obligés de consacrer plus de temps à cette question.

Le député de Bruce-Grey (M. Douglas) n'a pas seulement assisté aux réunions du comité, mais il a fait beaucoup de recherches et parlé à la Chambre des choses qui lui tiennent à cœur. Je l'en félicite. Comme le ministre n'a pas participé au débat sur la question—qui le dépasse, à mon sens—il est d'autant plus important que nous y consacrons plus de temps. J'espère que les députés de l'arrière-ban qui ont assisté aux réunions du comité insisteront vigoureusement auprès du gouvernement pour obtenir plus de temps, car c'est nécessaire. J'espère qu'ils réussiront également à convaincre le gouvernement d'accepter cet amendement qui ne fait guère plus que d'accorder plus de temps.

La responsabilité individuelle est inhérente à toute définition de la liberté, mais il est encore plus vrai que la liberté se fonde sur l'absence de restrictions. La liberté de circulation est peut-être un droit tout à fait fondamental, mais la plus importante des libertés est la liberté intellec-

Périodiques non canadiens

tuelle. Elle postule en toutes circonstances la liberté d'écouter, de lire et de regarder ce qui nous plaît. Mais le bill y porte atteinte. Même si l'empiètement est minime, il nous appartient, à nous députés, de reconnaître qu'il y a là un affaiblissement ou un grignotement de cette liberté, si infime soit-il. Et tel est bien le cas.

● (1430)

S'il y a une chose que je tiens à dire clairement, c'est bien celle-ci: cinquante-six p. 100 de la population du sud de la province préfèrent suivre la télévision américaine. La pénalisation proposée, soit la suppression des annonces, ferait disparaître cette possibilité de choix. Il faut protéger la liberté de choix, sinon nous imposons des bornes à ce que l'esprit peut voir et entendre. Pareille limitation est absolument inadmissible en démocratie parlementaire. Pour cette seule raison, je demande qu'on examine très attentivement cet amendement.

Selon le gouvernement ce bill forme un tout homogène, un bill unique relatif à la radiodiffusion et aux périodiques. Pour qu'il en soit vraiment ainsi, il faudrait que la règle des 80 p. 100 imposée aux périodiques s'applique également à la télévision. Mais alors, on n'aurait pas de mal à les trouver, ces 80 p. 100. En d'autres termes, la condition la plus draconienne du bill pour les périodiques serait aisément satisfaite par une station de télévision que nous cherchons quand même à supprimer. Le gouvernement américain vient à peine d'entamer des négociations avec nous. Une rencontre a déjà eu lieu, sans résultats. Il va falloir en convoquer d'autres. Il faudrait donc adopter ce sous-amendement pour donner le temps à toutes les entreprises de radiodiffusion, non pas seulement à KVOS-TV, de présenter leurs observations au gouvernement et au CRTC, et peut-être aussi, indirectement, au Parlement.

Comment quelqu'un pourrait-il s'opposer à ce qu'on prévienne du temps pour permettre aux personnes en cause d'exprimer leur opinion. Nous n'aimerions peut-être pas les choses que nous entendrions. Nous ne serions peut-être pas d'accord avec les opinions exprimées. Après un an, notre décision serait peut-être la même, mais si nous n'adoptons pas le sous-amendement, nous ne ferons que fermer une porte que nous devrions ouvrir. On a dit plus tôt que ce sujet concerne tous les Canadiens et n'a rien à voir avec le régionalisme. A mon avis, il concerne au contraire le régionalisme et le genre d'attitude que manifestait l'article éditorial intitulé «Le Canadien répugnant» publié dans le *Weekend Magazine*. Cet article concernait dans un moindre mesure l'influence qu'ont les Canadiens sur les habitants du nord de l'État de Washington.

Les Américains se préoccupent autant de l'influence des Canadiens aux États-Unis que nous nous préoccupons de l'influence de la radiodiffusion américaine sur les Canadiens. Puisque nous nous attendons qu'ils se montrent tolérants envers les Canadiens et les hommes d'affaires canadiens qui font preuve de civisme aux États-Unis, ne devrions-nous pas accorder le même traitement équitable aux sociétés américaines établies au Canada qui ont prouvé qu'elles pouvaient contribuer à notre société? Ces sociétés ont favorisé la culture canadienne. Elles ont établi au Canada une grande maison de réalisation cinématographique. Cette maison s'appelle Canawest. Canawest sera touchée par le bill. Puisque ces sociétés ont contribué à la culture canadienne, nous devrions, selon moi, réfléchir davantage à la question du Canadien répugnant relativement aux sociétés qui font preuve de civisme aux États-Unis.